

## Souriez, vous êtes ciblés...

#### Etats d'âme d'un contrôleur!

N'a-t-on jamais vu un cœur de cible ? Un centre, une bulle, éventuellement un rond central mais un cœur !!?

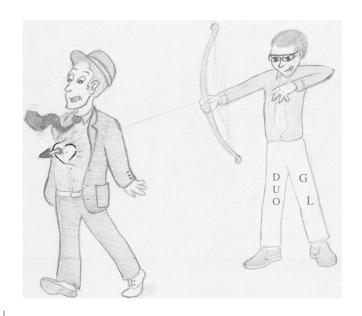
Organe principal de tout être vivant, tellement noble et capable des plus beaux élans !!!

Non vraiment, le cœur n'a rien à faire là dedans.

Et la cible, c'est avant tout une victime, un point fixe dans un viseur avant l'impact d'une balle, d'une flèche ou de n'importe quel autre projectile; non les contrôleurs ne veulent pas être des cibles qu'un petit chef se permettra de mettre en joue au moindre écart.

Notre hiérarchie sort l'artillerie lourde et s'apprête à nous « snipper » : Moins 1000 ASCT intervenant sur l'axe Paris-Lyon-Méditerranée, des réorganisations du travail catastrophiques, etc...

Tout cela provoque des haut-le-cœur... de cible!



Alors, combattons ces déboulonneurs de profession, qu'ils s'aperçoivent qu'un cœur qui bat, c'est un contrôleur qui se bat!

#### Passage des agents en réserve illégal!

Nous rappelons à tous que la mise en réserve de tous les agents n'est pas envisagée sur l'ECT.

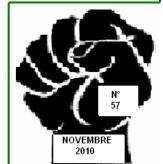
Et pour cause : c'est tout simplement illégal !

L'expertise empêche une modification des conditions de travail. Ce qui veut dire que la direction a l'obligation de laisser des roulements au plus près de ce qu'ils étaient cet été (des TGV et trains de nuit en TER par exemple).

Mais quand les RET font croire que tous les agents vont être mis en réserve, ce serait une modification encore plus importante des conditions de travail qui est interdite par le code du travail.

Mais au-delà de ça, il faudrait embaucher 80 prévisionnistes et autant d'opérateurs CPST pour assurer la programmation et la couverture des trains au quotidien.

Il est d'ailleurs amusant de constater la réaction des chefs CPST ou Pôle Production quand on leur demande ce qu'ils pensent de cet intox véhiculé par les RET.



### La direction est-elle en train de tomber dans la discrimination?

Un délégué du personnel de l'ECT s'est vu frappé d'une sanction par la direction parce qu'il n'est pas venu au boulot sur une demande de congé refusé. Pour la petite histoire, c'était dans le cadre du mariage de son

D'après la direction, il aurait été évidemment logique de ne pas participer à la petite fête pour aller assurer un bon vieux TER.

Nous sommes décidemment dans une boutique bien spéciale, dirigée par des gens bien spéciaux!!!

Là où ça devient fort, c'est que la direction a décidé de ne pas seulement considérer l'agent en HA mais de lui infliger une sanction.

Et là où on entre de plein pied dans le foutage de gueule et la mauvaise foi, c'est quand la direction dit, qu'elle ne lui a pas réservé un traitement de faveur. Qu'elle a traité ce cas avec équité.

Qu'elle a toujours agit ainsi.

Alors on la prend au mot, SUD-Rail est en train d'accumuler les preuves que les us et coutumes ne sont pas ceux-ci sur l'ECT et que l'agent en question a bien eu un traitement discriminatoire.

Vous voulez une seconde couche? La direction yous l'offre...

Ce même agent, délégué du personnel, vient également de se voir sanctionné soit disant pour un échange un peu houleux avec sa RET.

Là aussi, l'heure n'est pas à la discussion, puisque la direction n'a pas jugé bon d'avoir la version de l'agent et a voulu sanctionné à la va-vite.

Là aussi, y'a de quoi se marrer! En tout cas, tous les agents à qui on raconte cette petite histoire se marrent devant autant de mauvaise foi coté direction!

Vous jugerez par vous même, la direction affirme que dans cet établissement, il n'y a jamais eu un mot plus haut que l'autre envers qui que ce soit de la hiérarchie et que donc on ne peut pas laisser passer un petit énervement!

Là aussi, les exemples comme quoi la direction se livre à une discrimination envers cet agent ne manquent pas...

La vérité est que nous avons à faire à une direction revancharde suite au conflit!!!

Et SUD-Rail ne laissera pas passer! Certains de nos dirigeants devront rendre des comptes!





#### **Consignes syndicales**

Face à une direction qui brise l'avenir des cheminots (fin du métier unique d'ASCT, plus de garantie d'évolution vers la grande ligne,...), qui ne pense actuellement qu'à les humilier (retenues de grève en 1 fois, sanctions,...), et qui ne veut plus laisser la moindre place à la négociation, il n'y a vraiment aucune raison de leur faire des cadeaux. Faites respecter les consignes syndicales :

- On ne part pas seul sur une rame de TGV duplex.
- On n'accepte en aucun cas une commande avec RHR réduit sauf suite à retard de trains.

## UN PETIT POINT DE RÈGLEMENT POUR NE PLUS SE FAIRE ENFLER

Au 31 décembre, vous devez avoir pris au minimum !!!

- 116 RP
- $\cdot$  126 RP + RM
- 52 Repos doubles
- 12 RP SA-DI

- 22 DI (toutes absences confondues)
- Vous devez avoir pris le AH (absence syndicale)

#### Agents en situation financière difficile...

#### Dans le cadre des retenues de grève, une DCI nationale avait été déposée :

Extrait du relevé de DCI: « La Direction a réaffirmé le principe de non étalement des retenues pour grève. Les agents ayant participé au conflit peuvent faire des demandes d'avance (article 205 du RH131), dans la limite de 30% du salaire net mensuel, remboursable en 3 mois maximum. Des instructions vont être données par la DRH pour que ces demandes soient facilitées : un agent ayant participé au conflit pourra solliciter auprès de son établissement une avance sur salaire sans avoir à justifier des charges supportées. Il précisera, sur le formulaire habituel (RH 723), le montant demandé dans la limite de 30% de sa solde mensuelle nette ainsi que le délai de remboursement (1, 2 ou 3 mois). Cette demande ne pourra, à titre exceptionnel, être refusée dès lors qu'elle remplit les conditions rappelées ci-dessus. Les demandes devront être formulées avant le 5 décembre 2010. »

- Les agents peuvent donc demander un acompte sur salaire remboursable sur 3 mois (10% par mois).
- Les demandes sont à faire auprès du service RH et il n'est pas utile de fournir de justificatifs.

## Rappel des 10 trains sensibles Vallée du Rhône sur lesquels on ne part pas seuls :

886111 886116 886139 886151 886198

886188 886189 886190 886194 886120

Sur ces 10 trains, la présence soit d'un agent B, soit de la police, soit de la SUGE est obligatoire.

Dans le cas ou vous ne seriez pas accompagné sur la TOTALITE DU PARCOURS sur ces trains, NE PAS PARTIR! (la présence d'agents de médiations ne peut en aucun cas se substituer à l'équipement cité ci-dessus).

Par ailleurs, nous rappelons que tous les trains 17 000 vallée du Rhône doivent être équipés d'un agent B. Là aussi, sans sa présence, il convient de ne pas partir!

Appel à tous les ASCT qui veulent renforcer le syndicalisme de lutte!

En rejoignant SUD-Rail, vous renforcez le syndicalisme qui donne la parole à la base.



# MANIF POUR LES RETRAITES

LE 23 NOVEMBRE À LYON 11 H30

PARCOURS:
SAXE-GAMBETTA
CORDELIERS

#### Pour rappel:

La fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève du 23 novembre à oohoo jusqu'au 24 novembre à o8hoo afin de couvrir les agents souhaitant se rendre à la manif!

3<			
Nom:	Prénom :		
Adresse SNCF			
N° de Tel SNCF :	Portable :		
Mail :			
☐ Je souhaite recevoir et diffuser l'information <b>Sud Rail -</b> <u>Nombre d'exemplaires :</u> ☐ Je souhaite recevoir l'information <b>Sud Rail</b> <u>par mail</u> .			
📗 Je veux adhérer à	Sud Rail.		
<b>Sud</b> Rail	Sud Rail Lyon - 2, rue Claudius Collonges 69002 LYON Tel. SNCF : 542 028 Tel. PTT : 04 78 38 15 08 Fax SNCF : 543 917 Fax PTT : 04 72 40 39 17 Mail : sudraillyon@club-internet.fr Site Internet : www.sudraillyon.org	Solidaires	
	7 D U = 1		

	_
	. 🗆
Pour vous informer en direct, un réflexe	. 0
and uniterior	
an direct,	
of ormer en	
TOUS INIOTAL	
pour vou	
- Aramai	
ST SILLE	
Pour vous informer en direct, un www.sudraillyon.or	
Man	
<b>www.</b> 5	

#### AGENDA

23 novembre : manif pour les retraites

12 décembre : changement de service

16 décembre : DP

<u>La petite maxime du VENT DU SUD nº 57</u>

« Quand le gouvernement craint le peuple, c'est la liberté. Quand le peuple craint le gouvernement, c'est la tyrannie »